

ARRETE PREFECTORAL
fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature
pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
des 12 et 19 juin 2022

**La préfète,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre National du mérite**

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.157, R.38 et R.98 ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- ARRÊTE -

Article 1^{er}: Tout candidat aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 pour l'élection des députés doit déposer une déclaration de candidature.

Cette déclaration de candidature doit être déposée, pour chaque tour de scrutin, en double exemplaire, **personnellement** par le candidat ou son suppléant.

Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis, notamment ni par voie postale, ni par télécopie, ni par messagerie.

Article 2: Elles devront être déposées à la préfecture, aux dates et heures suivantes :

- **pour le 1er tour** :
 - du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 - le vendredi 20 mai 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- **pour le 2ème tour** :
 - le lundi 13 juin 2022 de 15h à 17h
 - le mardi 14 juin 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès du service en charge des élections.

Article 3 : Les emplacements d'affichage sont attribués par voie de tirage au sort, qui se tiendra le **vendredi 20 mai 2022 à 18 h 15** dans les salons de la Préfecture de l'Ain.

Article 4 : La campagne électorale sera ouverte, pour le premier tour, le lundi 30 mai 2022 à zéro heure ; elle prendra fin le samedi 11 juin 2022 à minuit et se poursuivra, en cas de second tour, du lundi 13 juin 2022 à zéro heure au samedi 18 juin 2022 à minuit.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 4 mai 2022

Signé le secrétaire général : Philippe BEUZELIN